

Service risques, sécurité et littoral
Unité Gestion crises – sécurité routière-
transports

Le Préfet de la Charente-Maritime
Le Président du Département de la
Charente-Maritime
à

La Rochelle, le

Objet : Appel à projets PDASR 2021
PJ : Règlement de l'appel à projets du PDASR 2021

Affaire suivie par : Coordination Sécurité Routière

Si l'analyse de l'accidentologie des 10 premiers mois de l'année 2020 laisse apparaître, par rapport à la même période de l'année 2019, une forte diminution du nombre des tués (-16 tués soit -32 %), des accidents (-162 soit -30 %) et des blessés (-183 soit -29 %), les chiffres de l'insécurité routière sur cette même période de 2020 (34 tués, 372 accidents, 451 blessés) démontrent une fois de plus toute l'importance de maintenir un fort niveau de mobilisation en faveur de la sécurité routière.

Les principales causes d'accidents restent identiques aux tendances observées ces dernières années, à savoir, l'alcool et/ou les stupéfiants, des vitesses excessives, l'inattention et les refus de priorité. Bien que la majorité des victimes décédées soit des usagers de véhicules légers (59 %), les usagers vulnérables sont encore très touchés avec 38 % (les conducteurs de deux roues motorisés décédés : 14 %, dans la même proportion les cyclistes et les piétons décédés : 12 %). On note que deux tranches d'âge sont particulièrement concernées, les jeunes de moins de 35 ans (35 %) et les seniors de 65 ans et plus (24 %).

Parce que la sécurité routière appelle à la mobilisation de tous, l'État et le Département de la Charente-Maritime apportent leur concours financier et logistique aux projets d'actions de prévention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière annuel (PDASR). Ce plan a pour but de retenir des actions de sécurité routière, de les coordonner et d'aider à leur réalisation par la mise à disposition d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), d'aides matérielles ou financières. Ainsi au titre du PDASR 2020, plus de 50 porteurs de projets ont répondu à l'appel à projets.

Nous vous invitons donc, par le présent courrier, à nous faire connaître vos projets d'actions de prévention, de formation ou de sensibilisation à la sécurité routière. Ils devront être élaborés en visant, au-delà de l'information des usagers, une modification des comportements les plus

accidentogènes. À ce titre, les projets induisant une participation active des publics cibles, permettant d'ancrer les messages de sécurité routière, seront examinés avec un intérêt particulier.

Ces projets d'actions de prévention seront orientés, conformément aux enjeux identifiés dans le Document Général d'Orientations 2018-2022, en direction :

- des jeunes, en ciblant les classes d'âge 14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans, et en développant les actions de sécurité routière en milieu éducatif et sur les lieux de rassemblements festifs ;
- des seniors, en visant notamment les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la conduite ;
- de la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants et médicaments) ;
- du risque routier professionnel (trajets domicile/travail, déplacements professionnels) ;
- des usagers vulnérables, très touchés par la mortalité routière en 2020 ;

auxquels s'ajoutent les thématiques transversales suivantes : la vitesse, les « distracteurs » (téléphone, GPS, vidéo ...) et le partage de la route (urbain/interurbains).

Remarque importante : tous les travaux d'agencement, d'aménagement ou de modification des infrastructures routières ne sont pas éligibles au titre du PDASR.

Les dossiers de demande de subvention sont ouverts aux personnes morales (collectivités publiques, secteur privé et monde associatif).

Afin que vos projets d'actions puissent être étudiés, vous voudrez bien faire retour du dossier joint au présent courrier avant le **1er mars 2021**.

Les équipes de la Coordination sécurité routière et du Département de la Charente-Maritime sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration de vos actions.

Nous vous remercions de votre contribution et comptons sur votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière, qui doit rester une priorité pour chacun d'entre nous.

Le Préfet,

Le Président du Département
de la Charente-Maritime,

Le Préfet,

